



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance extraordinaire – 17 juillet 2019

#### SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs  
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Richard Gilbert, représentant de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs  
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey  
Luc Lefebvre, représentant de Saint-Jean-de-Matha  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- MM Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim  
Félix Nadeau-Rochon, directeur par intérim du Service d'aménagement
- Mme Julie Dorich, secrétaire de direction

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet mentionne la renonciation par convocation spéciale de la part de tous les membres du Conseil pour la présente séance extraordinaire et leur acceptation de la convocation par voie électronique et constate le quorum requis pour la tenue de ladite séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie.

CM-246-2019

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente séance soit et est ouverte.

*Le conseiller aux entreprises du Service de développement local et régional se joint à l'assemblée*

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-247-2019

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants: 4.1 *Entreprise 9400-9560 Québec inc.- FLI et FDT – Décision* et 5.1 *Demande d'appui – Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – Candidature au prix Elsie-Gibbons - Décision*

##### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Signature de la feuille de présences

##### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 3. AMÉNAGEMENT

3.1 Amélioration du chemin des Cyprès - Décision

##### 4. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

4.1 *Entreprise 9400-9560 Québec inc. – FLI et FDT - Décision*

##### 5. CORRESPONDANCE

Correspondance significative

5.1 *Demande d'appui – Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – Candidature au prix Elsie-Gibbons – Décision*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance extraordinaire – 17 juillet 2019

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3. AMÉNAGEMENT

#### 3.1. Amélioration du chemin des Cyprès – Choix du soumissionnaire - Décision

Le directeur par intérim du Service d'aménagement fait la présentation de ce point.

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024,00 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que les coûts estimés par l'ingénieur mandaté étaient de 11 068 332,82 \$ incluant les taxes pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112,00 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres public le 7 juin 2019 en vue de procéder aux travaux d'amélioration du chemin des Cyprès et qu'au terme du processus qui s'est terminé le 15 juillet 2019, trois entreprises ont déposé une soumission pour fournir les services requis;

Considérant que la plus basse de celles-ci fut déposée par l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. au montant de 11 731 881,42 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que l'ingénieur mandaté au dossier recommande, après étude et vérification des soumissions reçues, l'acceptation de la soumission de l'entreprise « Excavation Normand Majeau inc. » qui est le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis au montant de 11 731 881,42 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que le prix soumis respecte le marché pour ce type de service;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Martin Héroux et résolu majoritairement que le Conseil de la MRC de Matawinie octroi le contrat de service pour l'amélioration du chemin des Cyprès, situé sur le Territoire non organisé de la MRC et à Saint-Michel-des-Saints, à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., pour un montant de 11 731 881,42 \$, taxes incluses et d'imputer la dépense à même le règlement d'emprunt et l'aide financière obtenue dans le cadre du FPC.

Contre cette proposition : MM Joé Deslauriers  
Gaétan Morin

### 4. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

#### 4.1. Entreprise 9400-9560 Québec inc. – FLI et FDT - Décision

Le conseiller aux entreprises du Service de développement local et régional fait la présentation de ce point.

Considérant que le projet répond aux objectifs des Fonds Local d'investissement (FLI) et Fonds de développement des territoires (FDT) et présente des garanties de pérennité;

Considérant les compétences techniques des promoteurs et de leurs connaissances de l'industrie;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'accorder un soutien financier à l'entreprise 9400-9560 Québec inc., sous forme de prêt de 13 000 \$, pris à même le Fonds local d'investissement (FLI) et une

CM-248-2019

CM-249-2019



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance extraordinaire – 17 juillet 2019

aide financière non remboursable de 2 000 \$ pris à même le fonds de développement des territoires (FDT) - volet création d'entreprises, aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément au protocole d'entente :

#### Conditions:

- Prêt FLI de 13 000 \$, amortissement de 48 mois;
- Taux d'intérêt de 7,95 %, terme de 48 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité;
- Possibilité de moratoire de remboursement en capital seulement pour les trois (3) premiers mois du prêt, remboursements qui seront reportés à la fin du prêt pour un amortissement total de 51 mois;
- Présentation des états financiers annuels et/ou états financiers mensuels de l'entreprise;
- Versement du prêt lorsque toutes les conditions citées précédemment auront été respectées.

*Le conseiller aux entreprises du Service de développement local et régional quitte l'assemblée*

#### 5. CORRESPONDANCE

##### Correspondance significative

##### 5.1. **Demande d'appui – Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – Candidature au prix Elsie-Gibbons - Décision**

CM-250-2019

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu majoritairement d'appuyer la mise en candidature par le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière de Mme Murielle Richard, mairesse de la Municipalité de Saint-Zénon de 1995 à 2009, pour le prix Elsie-Gibbons 2019 remis à une élue municipale par la Fédération des municipalités du Québec en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes, notamment en politique municipale.

Mme Audrey Boisjoly se retire de la prise de décision puisqu'elle fait partie du comité de sélection de la FQM.

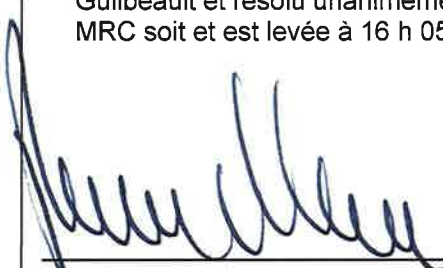
#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

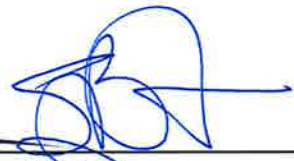
Aucune question.

#### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-251-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Bruno Guilbeault et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 16 h 05.

  
Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général par intérim

  
Sylvain Breton  
Préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC  
Séance extraordinaire – 17 juillet 2019**

